



MESURE DE PRÉVENTION CONTRE LA PROLIFÉRATION DES LÉGIONELLES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la bactérie et les risques pour l'homme
- Identifier les équipements, les installations hydrauliques et reconnaître les situations présentant des risques de prolifération des légionelles
- Connaître les mesures de prévention du risque légionelle et les règles de suivi à mettre en œuvre

PROGRAMME

- Les légionelles et la légionellose
- Contexte réglementaire
- Légionelle : équipements et installations à risque
- Les protections antipollution des réseaux de distribution d'eau
- Les mesures de lutte et prévention du risque légionelle
- Le carnet sanitaire

Public visé

Personnels d'établissement de santé, personnels de maisons de retraites, agents de maintenance et intervenants chargés de l'entretien et de la surveillance des réseaux d'eaux.

Prérequis

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour participer à cette formation.

Méthodes pédagogiques

- Exposés : 70 % • Étude de cas : 20 % • Travaux pratiques : 10 %

Durée

(3 heures 30 minutes)

INFORMATIONS PRATIQUES

DEROULÉ DE LA FORMATION

Matériel : ordinateur, vidéo-projecteur, paperboard, support papier remis à chaque stagiaire

Horaires de la formation :
9h-12h30 et 13h30-17h

Nombre de participants :
les sessions de formations sont ouvertes à partir de 3 inscrits minimum et dans la limite des places disponibles (12 participants maximum). Ces conditions sont susceptibles d'évoluer en fonction des règles sanitaires en vigueur.

Évaluation formation :
à la fin de chaque session, les stagiaires devront compléter un questionnaire d'évaluation et une fiche de satisfaction et les remettre au formateur.

Horaires des formations :
9h -12h30 et 13h30-17h - HA
8h30-12h - LEGIONELLE

GESTION ADMINISTRATIVE

Tarifs : les prix des formations sont communiqués sur demande. Ils comprennent les frais d'animation, les temps de pauses et les documents pédagogiques mais en sont exclus les frais de déplacement, de repas et/ou d'hébergement.

Convention de formation : elle vous sera adressée à la réception du bulletin d'inscription. Le lieu de la formation, ainsi qu'un plan d'accès seront précisés dans la convention.

Convocation : une convocation vous sera envoyée par mail au préalable en vous rappelant les dates, lieu et conditions d'accès à la formation.

Attestation de présence individuelle : elle vous sera adressée à l'issue de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : le laboratoire dispose d'une instruction spécifique à l'accueil des stagiaires en situation de handicap. Pour plus de renseignements, contacter le laboratoire au **05 16 09 50 12**.

DÉLAIS D'ACCÈS ET CONDITION DE REPORT

Limite d'inscription : 1 semaine avant la date des formations inter-entreprises. En formation intra-entreprise, un délai minimum d'un mois est nécessaire entre la demande et la réalisation de la formation.

Conditions de report et/ou d'annulation d'une session de formation :

- **Annulation formation par le laboratoire :** faute de participants en nombre suffisant, le LDAR16 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation au moins une semaine avant le début de celle-ci.
- **Annulation formation par le client :** toute annulation communiquée moins de 24h avant le début de la session pourra engendrer des pénalités d'annulation correspondant à un forfait de 42,50€ HT (frais de préparation, repas...).